



INFORMATION

AUX FAMILLES D'ÉLÈVES BOURSIERS ET NON BOURSIERS

LA DEMANDE DE BOURSE DOIT DORÉNAVANT ÊTRE FAITE CHAQUE ANNÉE

À la rentrée 2024/2025 va s'appliquer la réforme de la procédure de demande de bourse nationale de lycée.

La bourse ne sera plus attribuée pour la durée de la scolarité au lycée mais sera étudiée chaque année avec la mise en place de l'examen automatique du droit à une bourse d'études du second degré.


Cet examen automatique du droit à la bourse concerne les représentants légaux assumant la charge effective et permanente de l'élève.

En tant que représentant légal et responsable financier de l'élève, il faudra donner votre consentement à fournir les données d'état civil élargies : nom, prénom, date et lieu de naissance, afin de permettre le traitement automatique. Si vous acceptez, il n'y a aura pas de démarche supplémentaire à effectuer.

En revanche, si vous refusez le traitement automatique du droit à la bourse, il faudra alors faire une demande de bourse à la rentrée de septembre 2024, soit via le formulaire papier, soit via votre espace ENT (date limite : 17 octobre 2024).

En résumé, pour la demande de bourse 2024/2025 :

- ✚ Soit vous autorisez l'étude automatique de votre droit à la bourse en cochant cette case lors de l'inscription de votre enfant et en complétant l'état civil élargi :

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous 

Vous-même :

Nom de famille* (1) :
Nom d'usage (2) :
Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : ___/___/___ Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : ___ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :
Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M.
Nom d'usage (2) :
Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : ___/___/___ Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : ___ Commune de naissance* (4) :

- ✚ Soit vous remplissez une demande en ligne via votre espace ENT avant le 17/10/2024

- ✚ Soit vous remplissez une demande papier à déposer au secrétariat d'intendance du lycée avant le 17/10/2024